

**Délibération du Conseil De Communauté  
Séance du 10 décembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le lundi 10 décembre à 20 h 00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 30 novembre, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 36

Nombre de conseillers titulaires présents : 28

Nombre de votants : 32

Procurations : 04

Date de convocation : 30 novembre 2018

**Etaient présents :**

Mme Marcelle LE PENRU, M. Michel GRIGNON, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, M. André SERAZIN, M. Cyrille KERRAND, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Monique MORICE, M. René DANILET, Mme Anne BEGO, Mme Marie-Annick MARTIN (à partir de 20h38), M. Pascal HEUDE, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Paul PABOEUF, M. Stéphane COMBEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

**Absents :** M. Patrice LAUNAY, Mme Sylvie GAIN, M. Régis LE PENRU, M. Jean-François HUMEAU

**Procurations :**

M. Patrice LE PENHUIZIC à Mme Marie-Annick BURBAN

M. Raymond HOUEIX à M. Joël TRIBALLIER,

M. Jean-Pierre GALUDEC à Mme Anne BEGO

Mme Marie-Christine DANILO à Mme Marie-Thérèse KERDUDO

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Odile COLINEAUX

**2018 12 n°11- Aménagement – Approbation de la déclaration de projet relative au projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'Epine et de la mise en compatibilité du PLU de Limerzel (Enquête publique)**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire présente en préambule les modalités de lancement de ce dossier de projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'Epine en Limerzel.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-54 à L 153-59, L 300-6 et R153-15 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article L 126-1 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limerzel approuvé le 8 octobre 2009 et ses modifications et révisions successives ;

**VU** le dossier de déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le PLU de Limerzel avec le projet de centrale photovoltaïque de l'Epine ;

**VU** l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant la mise à compatibilité du PLU de Limerzel qui s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

ID : 056-245614383-20181210-2018\_12\_11-DE

**VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur pour le projet de modification du PLU de Limerzel assorti de deux recommandations relatives au respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral relatif à la gestion du site et de l'entretien des éléments paysagers périphériques pour optimiser l'ensoleillement reçu par les panneaux photovoltaïques installés sur le site ;

**CONSIDÉRANT** l'utilité publique du projet dans le cadre de l'enjeu national de diversification des sources de production d'énergie renouvelable,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier la partie réglementaire du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limerzel afin d'autoriser le projet de centrale photovoltaïque en zone Nd,

Sur avis favorable du bureau communautaire en date du 22 Novembre 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des des membres présents, donne un avis favorable :

- sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU conformément à l'article L153-58 3° (si cas du R\*153-16),

- sur la modification du PLU de Limerzel tel que prévue dans la déclaration de projet ayant fait l'objet de l'enquête publique.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la délibération exécutoire fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme  
A Questembert, le 14 décembre 2018

La Présidente,  
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES

